

DEC122970DR02

Décision portant nomination de Mme Gaëlle Trippe aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Paris Diderot Paris 7 le 11/01/2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7086 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ;

Vu la décision n° 121858INC du 17/07/2012 portant nomination de M. François Maurel en qualité de directeur ;

Vu le courrier en date du 09/07/2012 ;

Considérant que Mme Gaëlle Trippe a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Gaëlle Trippe, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes à compter du 20/10/2012.

Mme Gaëlle Trippe exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gaëlle Trippe est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/11/2012

Le directeur de l'unité
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Paris Diderot Paris 7
Vincent Berger